
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du 02 février 2023

Présents : 11

Le 02 février 2023 l'assemblée régulièrement convoquée le 26 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Nadine VERNHES

Votants: 11

Sont présents: Nadine VERNHES, Pascal SERMET, Edith GAUBERT, André LAURAS, Guilhem CABROL - REVEL, Françoise BESSIERE, Régis BARRIA, Pierre COUDERC, Jean-Luc GAYRARD, Jérôme REY, Jacques GENIEYS

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: André LAURAS

Le procès verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité

Objet: Attribution bien de section Parcelle AN 009 - DE 2023 001

Madame le Maire expose au conseil que suite à la fin d'activité de Mr Pierre FLOTTES, ce dernier libère la parcelle AN009. Un appel à candidature a été diffusé au mois de Décembre et trois candidatures ont été déposées en mairie.

Deux candidatures ne sont pas ayant droit du premier rang, n'habitant pas sur Taurines, la Marquerie, Le Suquet.

Après un échange entre l'ensemble des conseillers et au vu des textes en vigueur, un seul dossier a été retenu, celui de Monsieur Mathieu BOYER.

Le conseil municipal, après délibération, valide l'attribution de la parcelle AN 009 à Mr Boyer Mathieu
Le bail sera rédigé et transmis à l'intéressé.

Objet: Convention d'occupation du domaine public Mme PICARD - DE 2023 002

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un particulier pour occuper le domaine public devant sa maison, représentant environ entre 5 à 10 m².

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de rédiger une autorisation afin de formaliser la demande et de demander une redevance d'occupation du domaine public de 20€/an

Une autorisation sera donc été établie dans ce sens pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Elle sera jointe à la présente délibération.

Objet : Demande d'acquisition d'un chemin rural - DE 2023 003

Madame le maire expose la demande de Mr Pierre COUDERC d'acquérir le chemin rural qui accède à sa propriété. Il est donc nécessaire de prévoir une enquête publique.

Le conseil municipal n'émet pas d'opposition à cette demande. Il fixe le prix à 1€ le m², les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acheteur.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la vente de ce chemin rural.

Objet: Achat de défibrillateurs - DE 2023 004

Madame le Maire rappelle au conseil que depuis le décret du ministère de la santé n°2018-1186 du 19 décembre 2018 les communes recevant du public doivent s'équiper en défibrillateur. Cette mesure est obligatoire depuis le 1er janvier 2020 pour les établissements en catégorie 3.

Après une étude de plusieurs fournisseurs et de plusieurs possibilités (location ou vente du matériel) André LAURAS présente les diverses offres des fournisseurs.

Le conseil municipal convient de positionner un équipement à la Mairie, un autre équipement à la salle des Fêtes de Tayac et un dernier au Château de Taurines.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal opte pour l'offre de la société DEFEBRIL représentée par Madame Sarah RAMAS. L'offre proposée comprend 3 défibrillateurs pour un total de 4626 € TTC plus une maintenance annuelle une gestion de la base des données annuelle pour un total de 414 € TTC. La dépense totale s'éleva pour cette année à 5040 € TTC.

Objet : augmentation du salaire d'un agent

Madame le Maire souhaite informer le conseil qu'elle voudrait augmenter l'agent technique Sébastien Vaysse qui ne bénéficie pas encore du RIFSEEP afin de le récompenser pour son travail, notamment la rénovation de l'appartement de la poste. Madame le Maire propose 100 € dans le cadre de l'IFSE. Le conseil municipal approuve cette décision.

Objet : Bilan Travaux d'agencement de l'appartement de la Poste

Madame le Maire souhaite informer le conseil des travaux réalisés sur la rénovation de l'appartement de la poste.

Suite au départ de l'ancienne locataire et à un dégât des eaux, la commune a fait une déclaration de sinistre à l'assurance Groupama qui a pris en charge une partie des travaux.

L'étage a été entièrement repeint, les conduites salle de bain refaites

Au rez de chaussée la cuisine a été aménagé d'un plan de travail, et équipé d'un four et d'une plaque de cuisine. elle a été repeinte également.

A l'extérieur, un terrassement de la cour a été fait et du gravier propre a été installé.

La totalité des travaux s'élève à 5419 €, dont la part de remboursement de Groupama pour 2731 €.

Le reste à charge pour la mairie s'élève à 2688 €.

Le loyer a été réévalué à hauteur de 400 € mensuel. Les nouveaux locataires sont arrivés au 1er février 2023.

Objet: Devis Salle des Fêtes de Tayac - DE 2023 005

Madame le Maire expose au conseil la nécessité d'éclairer l'extérieur de la salle des Fêtes de Tayac, ainsi que le rajout de prises électriques sous le porche.

Des devis ont été demandés à la SARL Naucelle Elec ainsi qu'à la SARL Jourdas.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de Naucelle Elec car il se charge de la partie Travaux Publics (réalisation de la tranchée pour passage de câbles et fournitures des gaines) pour un montant total de 3.631.36 € contre 2349.36 € chez Jourdas, sans la partie Travaux Publics.

Objet : Assainissement de Centrés

Madame le Maire informe le conseil que l'intervention d'un bureau d'études compétent a été demandé pour ces travaux.

Objet : Enfouissement des lignes électriques de Centrés

Madame le Maire informe le conseil que le SIEDA va bientôt nous rendre son étude avec une évaluation des travaux.

Madame le Maire informe le conseil que le cabinet d'études Merlin missioné pour l'étude de la réfection du réseau d'assainissement d Centrés souhaite terminer sa mission. En effet, à ce jour, l'agence de l'eau Adour Garonne ne subventionne que les réseaux séparatifs. La mission donnée au cabinet Merlin faisait état de l'étude d'un réseau collectif. Il ne tient plus lieu de continuer.

Madame le Maire propose de solliciter à nouveau ce cabinet pour l'étude d'un séparatif. Elle rappelle que la compétence assainissement sera au 1er janvier 2026 une compétence communautaire. Un diagnostic est en cours de réalisation porté par Epage Viaur et financé par la communauté pour faire un état des lieux de tous les systèmes d'assainissement des 23 communes. Une réunion est prévue ce lundi 6 février à 14 h à la mairie.

Objet : Désignation d'un délégué à la protection des données

Madame le Maire informe le conseil que suite à l'obligation et la responsabilité des collectivités locales en matière de cyber-sécurité, il est nécessaire de désigner un délégué à la protection des données. Des devis seront demandés au SMICA ainsi qu'à notre prestataire de logiciel Agedi qui fournissent cette prestation.

Objet : Date de Réunion Commission Finances

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de réaliser la commission Finances. La date du 28 février 2023 à 20h30 est proposée et retenue.

Objet : Délibération du plan de financement DETR pour les fenêtres du Château et l'Atelier Rigal

Il est nécessaire de prévoir une réunion avec le département

Questions diverses

Opération coeur de village : une date de réunion est à prévoir avec le département.

La séance est levée à minuit.